

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 102, automne 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15704ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2004). Avis et prises de position. *Continuité*, (102), 56–58.



POUR MIEUX GÉRER L'AVENIR DES LIEUX DE CULTE



La nouvelle fonction d'école de cirque de l'église Saint-Esprit a permis de conserver intact son volume intérieur.

Photo : François Bastien

L'église Saint-Esprit dans le quartier Limoilou à Québec.

Photo : ABCP architecture et urbanisme



Le sort du patrimoine religieux est préoccupant. Les changements profonds des pratiques religieuses imposent de nouvelles réalités : les

paroisses fusionnent, les lieux de culte sont désaffectés, les communautés ne peuvent investir les sommes nécessaires à l'entretien de ces bâtiments. Pourtant, ceux-ci jouent un rôle structurant dans l'organisation de l'espace public de nos villes et villages. Ils possèdent bien souvent des qualités architecturales indéniables et représentent l'expression d'un grand pan de notre culture. Pour ces raisons, l'État, les citoyens, les municipalités et les organismes patrimoniaux luttent aujourd'hui pour leur pérennité.

Au fil des ans, le Conseil des monuments et sites du

Québec a traité de nombreux dossiers touchant le patrimoine religieux au Québec. Au-delà de la gestion au cas par cas, les comités Avis et prises de position ont entrepris une réflexion majeure afin d'établir une série de principes permettant de mieux gérer l'avenir des lieux de culte.

Plusieurs questions se posent. Qu'advient-il des lieux de culte une fois qu'ils ne sont plus utilisés à des fins religieuses ? Une nouvelle vocation est-elle possible ? Cette nouvelle vocation peut-elle être compatible avec la nature du lieu, son insertion dans la trame urbaine, la taille de l'édifice, son organisation spatiale, sa typologie architecturale ? Ces facteurs entrent tous en ligne de compte dans l'examen du potentiel de recyclage de tels bâtiments.

Le débat se fait très souvent sous pression au moment de la vente de la propriété, et suscite des émotions. Le Conseil estime qu'il est primordial de demeurer proactif et objectif dans la prise de décisions vis-à-vis des vocations futures et de la mise en valeur de ce patrimoine. Dans chacun des cas, on doit s'assurer que les caractères propres aux lieux de culte sont compatibles avec les fonctions qu'on veut leur attribuer.

Changer la vocation des édifices spécialisés est complexe. La conservation d'un bâtiment patrimonial spécialisé, surtout s'il est de grande taille, exige que la nouvelle vocation soit appropriée et que les transformations effectuées

pour adapter l'édifice soient compatibles avec son caractère architectural et son environnement.

Autrefois l'église anglicane The Ascension à Montréal, la bibliothèque du Mile-End est un bel exemple de réussite : sa vocation est appropriée et sa réalisation soignée. À Québec, la conversion de l'église St. Matthew en succursale de la bibliothèque municipale et la transformation de l'église Saint-Esprit en école de cirque constituent aussi des projets de recyclage réfléchis. Dans les deux cas, l'organisation spatiale organique a été maintenue et les interventions restent réversibles. En contrepartie, la transformation en immeuble résidentiel de l'église Notre-Dame-de-la-Paix, à Québec, s'avère moins heureuse. La vocation résidentielle n'est pas appropriée. L'intérieur a été complètement altéré et les caractères essentiels de l'édifice n'ont pas été respectés.

ENCADRER LES PROJETS D'INTERVENTION

Le CMSQ estime nécessaire d'adopter des mécanismes particuliers d'encadrement pour chaque bâtiment public qui contribue à la structuration du domaine collectif, principalement pour les lieux de culte voués à une autre vocation. Pour tout projet d'intervention, il faut établir le potentiel de recyclage en regard du tissu urbain et d'une vocation compatible avec les caractères spécifiques du bâtiment. Cela implique :

- d'établir un délai raisonnable entre le moment où la propriété devient disponible et la prise de décision concernant son avenir, dans le cas d'un lieu de culte désaffecté. Un comité d'ex-



Sur l'avenue du Parc à Montréal, la bibliothèque du Mile-End occupe l'ancienne église anglicane The Ascension. Construite en 1904, l'église a été agrandie en 1909, puis transformée en bibliothèque en 1993.

Photo : Jean Bélisle

perts doit être impliqué dans la prise de décision ;

- de réaliser, pendant ce délai, une étude patrimoniale et une étude du potentiel de recyclage de la propriété (édifices et terrain) ;
- de mandater un comité d'experts pour assurer le suivi du projet, de la définition des objectifs jusqu'à la réalisation ;
- de mettre à profit l'expertise du milieu et les études d'impact du projet sur la qualité générale du milieu, l'espace public et les paysages urbains.

Un tel processus d'intervention est d'autant plus justifié que l'action porte sur un édifice public ou implique l'utilisation de fonds publics.

Le CMSQ reconnaît qu'il existe actuellement une volonté réelle d'agir pour sauvegarder le patrimoine religieux, mais s'interroge sur la pertinence de lui accorder un statut particulier. Bien que ce patrimoine constitue à lui seul un témoignage essentiel de

notre évolution sociale et historique, une vision élargie du patrimoine bâti serait garante de l'harmonie des pratiques et de la justesse des valeurs.

L'évaluation des programmes publics consiste à juger, à partir de données qualitatives et quantitatives, les moyens utilisés et les résultats obtenus par rapport aux objectifs poursuivis et aux besoins que les programmes et les activités visent à combler. Le Conseil considère qu'en énonçant une politique globale du patrimoine bâti, l'État assumerait ses responsabilités en fournissant aux gestionnaires publics ainsi qu'aux partenaires du gouvernement un outil pour encadrer les activités de sauvegarde et de mise en valeur des biens de la collectivité, et non plus essentiellement du patrimoine religieux.



À Québec, l'ancienne église anglicane St. Matthew est devenue la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste. Sis rue Saint-Jean dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, ce bâtiment classé monument historique a été converti avec succès en 1980.

Photo : coll. Continuité

L'avenir de la maison Authier à Amos

Sur la rive est de la rivière Harricana, à Amos en Abitibi, un site naturel significatif en milieu urbain mérite attention et protection. C'est sur ce site que se trouve la résidence d'Hector Authier (1881-1971), premier agent des terres et mines pour l'Abitibi et ancien maire d'Amos. Première habitation construite à Amos, la maison Hector-Authier a été citée par la Ville en 1992 en vertu de la Loi sur les biens culturels. Sa vente récente à un homme d'affaires d'Amos éveille les craintes du milieu. À l'heure actuelle, il semble que le propriétaire n'ait pas de projets précis pour la maison ni pour son site.

C'est dans ce contexte que la Société du patrimoine Harricana a sollicité l'appui du CMSQ pour convaincre la Ville que ce bien doit demeurer public. Les sociétés d'histoire et de patrimoine de la région ont manifesté leur désir d'acquérir la maison et son site afin d'assurer leur mise en valeur. La Société du patrimoine Harricana a même proposé un projet d'aménagement de centre d'interprétation de

l'histoire de l'Abitibi, qui vaut la peine d'être pris en compte.



La maison Authier à Amos.

Photo : coll. Société d'histoire d'Amos

Le 8 juillet dernier, le Conseil des monuments et sites écrivait au maire de la ville d'Amos, M. Ulrick Chérubin, afin de le sensibiliser à ce problème. Le CMSQ espère que le propriétaire, la Ville et les sociétés d'histoire et de patrimoine pourront trouver un terrain d'entente afin d'assurer la préservation et la mise en valeur de ce site d'importance pour la région.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Claire Garon, gestionnaire en environnement; Isabelle Brosseau, étudiante (maîtrise en aménagement, option CEB); Susan Bronson, architecte; Marc Grignon, professeur en histoire de l'architecture; Michel Prévost, archiviste; Caroline Tanguay, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, professeur en architecture; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Daniel Bouchard, avocat; Alain Franck, ethnologue; Patrick Donovan, consultant en patrimoine; Marie-Josée Deschênes, architecte.

POUR INFORMATION :

Agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec:
École d'architecture, Faculté d'aménagement,

Université de Montréal, C.P. 6128,
succ. Centre-Ville, local 2006,
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7413
Télec.: (514) 343-2042
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec)
G1R 2G6
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347
Télec.: (418) 647-6483
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca